FO Territoriaux

N° 132
OCTOBRE 2017

La Lettre aux SYNDICATS

Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

diffusion gratuite 0,40€ aux syndicats

Non Monsieur Macron, nous ne lâcherons rien ..... p. 2

Fonction Publique : la grande déception salariale ..... p. 3-4-5

Comment faciliter les contacts avec la CNRACL ..... p. 6

DOSSIER détachable : le CESE et son impact au quotidien ..... p. 7-8-9-10

Conférence des Groupements Départementaux ..... p. 11

La nouvelle application mobile FO Territoriaux .....

L'OCIRP ..... p. 12

Questions écrites - Jurisprudence ..... p. 13

Vos droits AFOC : le glyphosate rend confus p14

La Lettre aux Syndicats FO Territoriaux - Directeur de la publication : Yves KOTTELAT. Impression et diffusion : SARL d'édition de la Tribune Publics 153-155 rue de Rome 75017 Paris tél. 01.44.01.06.00 n° de Commission Paritaire 1220 S 07626 issn n° 1775-8548

Communiqué :
NON monsieur MACRON,
Nous ne lâcherons Rien !!!

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

130 cortèges sur tout le territoire, plus de 450 000 fonctionnaires et d'agents publics dans la rue aujourd'hui pour dire STOP !! Marre d'être des variables d'ajustement des budgets, marre de leurs conditions de travail détériorées, marre du gel des salaires, marre du mépris des gouvernements successifs !!

Comme les travailleurs du privé qui défendent le code du travail contre l'inversion de la hiérarchie des normes, ils disent non à la destruction programmée de la fonction publique !

Ils exigent tous de la reconnaissance pour le travail quotidien qu'ils exercent à l'hôpital, dans les collectivités, dans les écoles, dans les commissariats… au service de la population. Cela doit se traduire par de meilleurs salaires, par une remise à niveau des effectifs pour enfin avoir des conditions de travail décentes, par de l'investissement dans l'outil de travail. **Il n'y a pas de République sans services publics !**

Le gouvernement et monsieur Macron doivent entendre aujourd'hui les revendications des aides-soignants dans les EHPAD, la grogne des policiers qui manquent de moyens, les professeurs qui n'en peuvent plus des réformes qui se suivent et n'aboutissent pas, des agents territoriaux payés 1 200 € par mois pour tout faire, l'ensemble des agents publics exige un changement radical de politique, en ce qui concerne la fonction publique et le service public.

Le 16 Octobre 2017 les 9 organisations syndicales seront reçues par le Ministre Darmanin à l'occasion de la rencontre salariale prévue dans le cadre de PPCR, nous verrons si ce gouvernement a pris la mesure de la grogne qui monte.

D'ores et déjà la date du 23 octobre a été arrêtée par les 9 organisations syndicales afin d'apprécier à ce moment précis la suite à donner à notre mouvement.

Quelques chiffres de notre mobilisation :

Paris 45 000 manifestants, 3 000 à Strasbourg, 2 000 à Metz, 4 000 à Caen, 8 000 à Nantes, 10 000 à Marseille, 12 000 à Lyon, 20 000 à Toulouse, 3 500 à St Denis de la Réunion, 4 000 à Clermont-Ferrand, 4 000 à Saint-Nazaire, 10 000 à Bordeaux, 2 000 à Périgueux.

Le secrétariat fédéral *Paris, le 10 Octobre 2017*

Fonction Publique
LA GRANDE DÉCEPTION SALARIALE !

Trois heures et trente minutes de discussion entre le ministre de l'Action et des Comptes publics, M. Gérald Darmanin et les neuf organisations syndicales de la Fonction Publique…

Et au final, une immense déception pour les fonction naires. Malgré quelques avancées, mineures, le ministre est « *resté droit dans ses bottes en termes budgétaires* » indiquait Christian Grolier pour FO à l'issue de cette rencontre salariale du 16 octobre.

Si un prochain rendez-vous salarial est d'ores et déjà prévu pour octobre 2018 annonçait ce 16 octobre le ministre de l'Action et des comptes publics, M. Gérald Darmanin, en charge de la Fonction Publique, reste que le grand rendez-vous de cette année laisse les fonctionnaires pour le moins sur leur faim au plan salarial.

La rencontre de hier qui réunissait le ministre et les neuf organisations syndicales de la Fonction Publique dont les fonctionnaires FO (UIAFP-FO/interfédérale de la Fonction Publique) s'est en effet soldée par une grande déception pour les organisations syndicales.

Le ministre a ainsi confirmé que le point d'indice (base de calcul de l'ensemble des traitements/salaires des fonctionnaires) sera effec tivement gelé en 2018.

M. Darmanin qui entend par ailleurs « *ouvrir des débats* » l'an prochain avec les fonctionnaires sur le système de prévoyance et l'accès aux soins pour les agents (notamment de catégorie C) a confirmé aussi que le jour de carence pour maladie sera effectivement rétabli l'an prochain.

Ces deux points constituent les premières déceptions côté syndical, notamment pour FO.

« *La Fonction Publique s'affirme toujours comme la variable d'ajustement budgétaire* » souligne ce 17 octobre l'UIAFP-FO (interfédérale FO) dans un communiqué.

Une compensation mais pas de gain de pouvoir d'achat

D'autres déceptions suivent et pas des moindres…

En ce qui concerne les annonces ministérielles de ce 16 octobre en effet, les syndicats n'ont rien noté de réjouissant.

Certes le ministère fait une avancée en matière de compensation de la CSG. Contrairement à l'idée initiale du gouvernement qui consistait à écarter d'une mesure de compensation les nouveaux agents de la Fonction Publique, la mesure concernera aussi bien les titulaires, les contractuels que les *entrants* dans la Fonction Publique.

La compensation consistera à supprimer la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES de 1 %) payée par certains agents (titulaires et contractuels) ainsi que la cotisation salariale maladie (0,75%) payée par les contractuels.

Cela consistera aussi à créer une prime, laquelle concerna donc aussi les *entrants*.

Cette prime sera versée au 1er janvier 2018 et assise sur les revenus de 2017. Elle sera réactualisée en 2019 sur la base de la rémunération de 2018 a indiqué le ministre précisant que le coût de cette compensation de la hausse de la CSG serait de trois milliards pour l'État en année pleine.

Pour Christian Grolier de l'UIAFP-FO « *l'avancée du ministère sur cette mesure montre que le mouvement social du 10 octobre a servi à quelques chose* ».

Quelques jours après la journée nationale de grève et de manifestations du 10 octobre qui a rassemblé plus de 400 000 fonctionnaires dans les rues à l'appel des neuf organisations syndicales de la Fonction Publique, le ministère a donc un peu revu sa copie en ce qui concerne la compensation de la CSG…

Cependant, regrette Christian Grolier, « *il n'est toujours pas question d'un gain de pouvoir d'achat pour les agents* »

.../...

contrairement à la promesse du chef de l'État.

Le calendrier du PPCR reporté d'un an

Le ministre a annoncé aussi le report d'un an de la poursuite de l'application du PPCR (protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

Imposé le 30 septembre 2015 par le gouvernement alors qu'il venait d'être rejeté par trois syndicats (FO, CGT, Solidaires) affichant à eux trois un poids majoritaire au plan de la représentativité, le PPCR est entré dans une application progressive depuis le 1er janvier 2016.

Ce protocole se faisait fort d'améliorer le déroulement des carrières des agents et la progression de leurs rémunérations.

FO (non signataire de ce PPCR qui notamment allonge la durée de carrière, individualise davantage la rémunération ou encore supprime les réductions de temps de service) soulignait en 2015 que « *le gouvernement prenait des engagements dont il savait qu'ils incomberaient à ses successeurs de les assumer* ».

Force Ouvrière pointait alors « *le risque que ces derniers donnent prétexte d'une situation financière dégradée pour remettre en question le calendrier* » de mise en place du PPCR…

C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui avec l'annonce du gel de la poursuite du PPCR en 2018.

Ce 16 octobre, le ministre Gérald Darmanin s'est fait un plaisir de rappeler que ce « *PPCR avait été négocié par le précédent gouvernement* » et « *qu'il n'avait pas recueilli la majorité chez les organisations syndicales* ».

Il a insisté par ailleurs sur le coût du Protocole. Pour 2018, celui-ci nécessitait un financement de 800 millions. Il n'a pas été budgétisé.

En 2021, en année pleine, le PPCR nécessiterait un financement de 4 milliards d'euros.

Or, 82% de la dépense pour le PPCR « *reste à budgétiser* » (financer) a indiqué le ministre précisant qu'au total, d'ici 2021, l'application du PPCR induirait un coût de 11 milliards d'euros pour l'État.

Le ministre persiste et signe

« *Même si Force Ouvrière n'a pas signé ce protocole à l'époque, le gel de la mise en place de quelques mesures qui pouvaient entraîner une petite amélioration pour les agents est à déplorer* » indiquait ce 16 octobre Christian Grolier.

En 2018 le PPCR programmait la mise en œuvre du transfert des primes en points d'indice, l'attribution de points dans la grille et l'intégration des travailleurs sociaux de la catégorie B à la catégorie A (la plus haute).

Malgré l'absence évidente de mesures de revalorisation salariale, le ministre persiste et signe cependant : oui il y aura bien une hausse du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires…

Mais cette hausse devra être jugée sur l'ensemble du « *quinquennat qui dure 5 ans* » lançait M. Darmanin en tentant l'humour.

Ce plan de hausse s'articulera autour de trois points.

Le premier point consistant en une compensation de la hausse de la CSG est déjà réalisé indiquait le ministre arguant par ailleurs d'une progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires déjà patente.

Selon M. Darmanin, le salaire moyen des agents aurait ainsi progressé de 4% en 2017 et progressera de 2% en 2018.

Les fonctionnaires contestent ces chiffres.

Force Ouvrière rappelle ainsi que la perte de pouvoir d'achat depuis l'an 2000 se creuse chaque année. Elle atteint désormais 16%

Par ailleurs « *la baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'augmentation des retenues pour pension* » souligne l'UIAFP-FO.

Des mesures au mérite et une attaque du point d'indice ?

Les deux autres points du plan censé doper le pouvoir d'achat d'ici 2022 pourraient, par les thèmes qu'ils entendent aborder, aggraver les tensions entre le gouvernement et les organisations syndicales.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics prévoit ainsi

.../...

de lancer à partir de janvier prochain une « *discussion* » avec les syndicats sur la rémunération des agents au mérite.

Il serait ainsi question d'augmenter le pouvoir d'achat selon des mesures fondées sur le mérite et « *non par des mesures générales* » indique le ministre.

Le troisième point, indiqué à la presse mais pas aux organisations syndicales semble-t-il ce 16 octobre, relèverait lui aussi de l'issue de discussions entre les organisations syndicales et le ministère.

M. Darmanin prévoit de lancer aux alentours de « *la fin de l'année 2018* » une discussion portant sur la différenciation de la valeur du point selon les branches (État, Territoriale, Hospitalière) de la Fonction Publique…

Les fonctionnaires, notamment FO, y sont opposés.

Les organisations syndicales de la Fonction Publique doivent se rencontrer le 26 octobre prochain.

Il sera question « *des suites à donner à la mobilisation du 10 octobre et aux annonces du ministre* » indiquent les fonctionnaires FO soulignant qu'à l'issue de ce rendez-vous salarial du 16 octobre « *il est clair que le compte n'y est pas* ».

17 octobre 2017

force-ouvriere.fr

COMMENT FACILITER VOS CONTACTS AVEC LA CNRACL…

Il faut le savoir, vous avez la possibilité de vous faire rappeler directement par les téléconseillers de la CNRACL. Si vous êtes un(e) actif(ve) cotisant(e), il vous suffit de cliquer sur le bouton “se faire rappeler” de la page des contacts actifs (lien actif accessible depuis le site FO Territoriaux en rubrique «*votre carrière – votre retraite – CNRACL*»)

Un formulaire de prise de rendez-vous téléphonique vous sera proposé afin de définir le créneau qui vous convient le mieux…

Et si vous souhaitez vous-même appeler, pour obtenir votre correspondant rapidement, un petit tableau vous est proposé afin de vous laisser la possibilité d’appeler aux horaires les plus fluides. La meilleure période se situant entre 13h 45 et 16 heures les mercredi, jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 09h00 à 12h15					
De 12h15 à 13h45					
De 13h45 à 16h00					

Période très dense — Période dense — Période fluide

Toujours mieux informé…

Sachez que quelque soit votre régime de retraite, il vous est possible de consulter le site de l’Union Retraite dont la CNRACL est membre actif (et d’y ouvrir votre propre compte)

Il vous suffit de cliquer sur le lien www.info-retraite.fr et de vous laisser guider… (lien actif depuis le site FO Territoriaux en rubrique «*votre carrière – votre retraite – CNRACL*»)

Qu’est-ce que le CESE
et son impact au quotidien

Le CESE (**C**onseil **E**conomique, **S**ocial et **E**nvironnemental, 3ème assemblée consultative de la République après l'Assemblée Nationale et le Sénat, comprend 233 membres désignés pour un mandat de 5 ans (ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs).

Il regroupe des personnalités associées ainsi que des membres désignés par les principales associations de France, les syndicats de salarié(e)s, les organisations patronales et de nombreux(ses) acteur(trice)s de la société civile.

Yves KOTTELAT y siège, représentant des salarié(e)s et désigné par la Confédération pour la mandature 2015-2020.

Avec un fonctionnement proche de celui des assemblées parlementaires, le CESE se réunit tout au long de l'année…

Les assemblées plénières réunissent deux fois par mois les 233 membres du Conseil qui votent les avis présentés par les sections.

Les ministres, informés des avis, les concertent, assistent à l'assemblée plénière et participent aux débats.

Le CESE élabore entre 25 et 30 travaux par an. Après échanges avec des experts et débats au sein des formations de travail, cela représente chaque année des centaines de préconisations concrètes pour améliorer le quotidien des français en matière économique, sociale et environnementale.

De nombreuses propositions du CESE ont été reprises par le Gouvernement ou le Parlement dans des projets de loi et impactent aujourd'hui concrètement le quotidien de tous les citoyens.

UNE COMPOSITION QUI REFLÈTE LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Les 233 membres du CESE se répartissent en 3 grands pôles :

- ↳ 140 membres au titre de la vie économique et du dialogue social
- ↳ 60 membres au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative
- ↳ 33 membres au titre de la protection de la nature et de l'environnement

Le CESE est principalement investi de quatre missions :

1

Conseiller le gouvernement et le Parlement et participer à l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale

2

Favoriser, à travers sa composition, le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles dont les préoccupations, différentes à l'origine, se rapprochent dans l'élaboration de propositions d'intérêt général

3

Contribuer à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental

4

Promouvoir un dialogue constructif et une coopération avec les assemblées consultatives créées auprès des collectivités territoriales et auprès de ses homologues européens et étrangers

L'ORGANISATION DU CESE

Modes de saisine

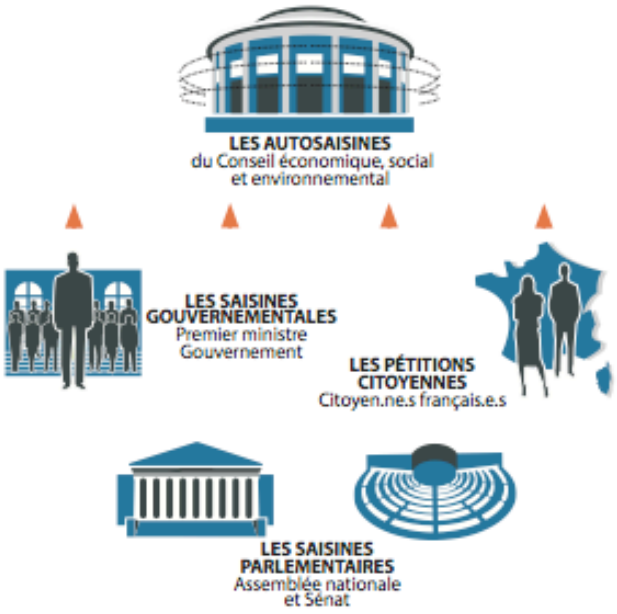

Une saisine désigne le sujet et constitue le point de départ du travail des membres du CESE. Le Conseil peut être saisi par le Gouvernement, le Parlement, par voie de pétition citoyenne ou bien s'autosaisir d'une thématique afin de rendre un avis, une étude ou une résolution sur le sujet.

Les formations de travail du CESE : neuf sections et trois délégations

Section des affaires sociales et de la santé

démographie, famille, protection sociale, santé, établissement de soins, prévention, perte d'autonomie, solidarité, exclusion et action sociale.

Section du travail et de l'emploi

relations de travail, politique de l'emploi, organisation, contenu et qualité du travail, mobilité, conditions de travail et droits des travailleur.euses.s salarié.e.s et non salarié.e.s, formation professionnelle et tout au long de la vie.

Section de l'économie et des finances

politiques économiques et financières, répartition et évolution du revenu national, information économique et financière, questions relatives à l'épargne et au crédit, au système bancaire et d'assurances, aux finances publiques et à la fiscalité.

Section de l'aménagement durable des territoires

décentralisation, développement régional, planification et organisation territoriales, développement local et aménagement du territoire, urbanisme et logement, équipements collectifs, transports, communications, tourisme.

Section des affaires européennes et internationales

coopération et aide au développement, questions bilatérales et multilatérales, relations internationales, questions migratoires des populations, questions européennes, relations avec les institutions internationales, Union européenne, francophonie.

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

agriculture, monde rural, économie sociale agricole, pêche maritime et aquaculture, forêt et bois, sécurité et indépendance alimentaires, industries agroalimentaires et productions agricoles non alimentaires.

Section de l'environnement

protection et valorisation de l'environnement, changement climatique, biodiversité, mer et océans, transition énergétique, prévention, gestion et réparation des risques environnementaux, qualité de l'habitat.

Section des activités économiques

matières premières, énergies, industrie, commerce, artisanat, services, économie sociale, production et consommation, protection des consommateur. rice.s, recherche et développement, innovation technologique, compétitivité.

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

formation initiale, orientation et insertion des jeunes, enseignement supérieur et recherche, citoyenneté, accès aux droits, société de l'information, diffusion des savoirs, activités culturelles, sportives et de loisirs.

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Délégation à l'Outre-mer

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Par ailleurs, le Bureau peut créer des commissions temporaires, afin d'étudier des problèmes spécifiques ou des questions dépassant le champ de compétences d'une section, comme par exemple le sujet de la dépendance des personnes âgées (2011) ou encore du Grenelle de l'environnement (2012).

L'élaboration des travaux du CESE

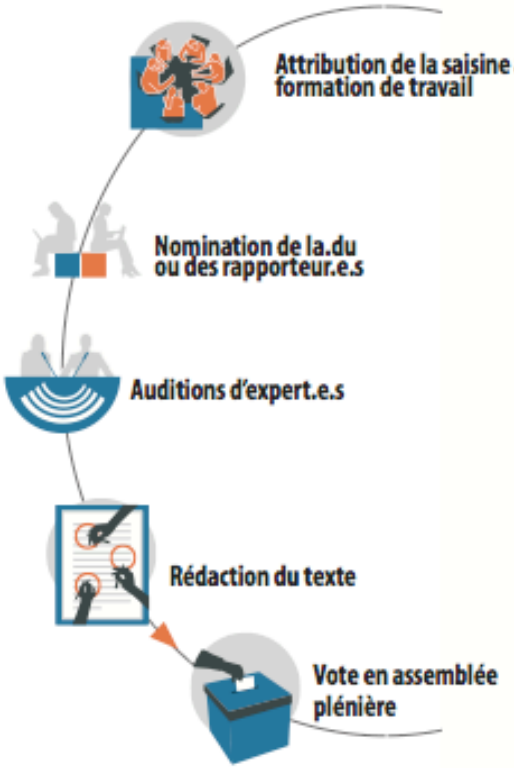

C'est au sein des formations de travail que sont discutées et définies les positions communes qui seront ensuite présentées et votées en séance plénière.

Sur une thématique précise, la formation de travail désignée par le Bureau élit un.e ou plusieurs rapporteur.e.s, chargé.e.s d'organiser et de conduire les débats, puis de porter le projet d'avis ou d'étude. Dans ce cadre, des personnalités spécialistes du sujet sont souvent auditionnées, afin d'éclairer les réflexions des membres du CESE.

Suite aux auditions, aux débats, à la rédaction de propositions ayant remporté un consensus au sein de la formation de travail (vote interne à la formation de travail), le projet est présenté et soumis au vote des conseiller.ère.s du CESE à l'occasion d'une assemblée plénière. Ces assemblées se réunissent 4 fois par mois.

Le CESE produit ainsi entre 25 et 30 avis par an.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le CESE
Le lieu
où l'on parle
de vous
tous les jours

FO DANS SES INSTANCES…

Réunie à Limoges du 2 au 5 octobre, la conférence nationale des secrétaires des GD (Groupements Départementaux) de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière a adopté à l'unanimité la déclaration disponible, dans son intégralité, sur le site fédéral…

Après avoir rappelé son indéfectible attachement à la Charte d'Amiens plus que jamais d'actualité, et seul moyen de défendre efficacement les intérêts particuliers et moraux des salariés actifs, chômeurs et retraités, la conférence a porté essentiellement sur les grands points d'actualité :

Organiser la résistance pour refuser et combattre l'austérité – Combattre les attaques sans précédent contre le Service Public – La journée de manifestation du 10 octobre – Le développement du syndicalisme libre et indépendant et la préparation des élections professionnelles de décembre 2018.

NOUVELLE APPLICATION MOBILE

Être alerté en temps réel et en tout lieu pour être informé d'un simple clic, avec la nouvelle application gratuite FO Territoriaux pour smartphone… rien de plus facile !

La Fédération FO des Services Publics a en effet souhaité se doter d'une application lisible, conviviale et simple d'utilisation afin de permettre à tout agent syndiqué ou sympathisant, de pouvoir accéder en temps réel aux informations importantes de l'actualité dans la Fonction Publique Territoriale et aux positions tenues par notre organisation syndicale.

Ainsi, en téléchargeant FO Territoriaux, chacun pourra y trouver les réponses aux questions qu'il se pose sur l'actualité, le statut, les dossiers à thème, etc…

Pour cela rien de plus simple…

sur Google play store ***pour les androïd***

sur Apple ***pour les iPhone***

Vous y retrouverez donc de manière identique, les rubriques présentes sur le site foterritoriaux.org ainsi que l'espace réservé, fonctionnant avec les mêmes codes et identifiants que ceux requis pour le site et la possibilité d'adhérer en ligne.

Par ailleurs, sous l'onglet « *qui sommes-nous* », retrouvez sur la carte géographique interactive, vos responsables départementaux et régionaux en cliquant sur la région qui vous intéresse…

OCIRP
unis par excellence

Prévenir agir soutenir

C'est une question d'avenir

L'OCIRP, assureur à vocation sociale. Union d'organismes de prévoyance depuis 50 ans et régie par le Code de la Sécurité Sociale, l'OCIRP œuvre pour la protection des familles face aux risques de la vie.

Ses garanties, diffusées par ses membres, s'expriment sous la forme de rentes et d'une action sociale auxquelles souscrivent les entreprises par des contrats collectifs ou par des accords de branches pour les salariés et leur famille.

Perte d'autonomie, veuvage, orphelinage, handicap… face à ces situations l'OCIRP protège les salariés et leur famille.

La solidarité est une évidence pour l'OCIRP qui, par sa nature paritaire, connaît la force du collectif.

La mutualisation des risques favorise la protection du plus grand nombre. Solidaire par nature, solidaire par son champ d'action.

Lors de son assemblée générale organisée en juin dernier, le Conseil d'Adminis tration de l'OCIRP a élu Philippe PIHET (Secrétaire Confédéral FO en charge du secteur Retraites) à la présidence.

L'OCIRP renforce aussi sa présence dans les principaux médias sociaux pour mieux s'adapter aux pratiques des internautes.

Sur Twitter : fil d'actualités

@OCIRP

Un compte unique donne accès à l'ensemble des actualités de l'OCIRP et de ses structures, à celles de ses membres ainsi qu'aux problématiques situées au cœur des garanties de l'OCIRP

Sur Facebook : grand public

@FondationOCIRP

La page officielle de l'OCIRP facilite les échanges et diffuse l'essentiel de ses actualités *(posts, vidéos, infographies...)*

@dialoguesolidarité

La page officielle de Dialogue & Solidarité partage les mêmes objectifs que la page de la Fondation.

@OCIRP

Cette page n'est pas active, l'OCIRP ne proposant que des garanties collectives.

Sur LinkedIn : professionnels

La page entreprise OCIRP s'adresse plus particu lièrement aux cibles profes sionnelles et relaie les principales actualités de ses structures, les informations, métiers...

Chaîne vidéos

L'OCIRP dispose également d'une chaîne vidéo sur YouTube et sur Dailymotion.

Mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des agents

Les autorités administratives ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale de leurs agents ; le médecin de prévention a signalé à trois reprises à la commune, un malaise et un mal être de trois des quatre agents du service financier, liés à des difficultés relationnelles avec le directeur général des services, générateurs de stress professionnel s'accompagnant de souffrance au travail. Dans son courrier du 4 juillet 2011, il préconisait la réalisation d'une enquête interne

La commune en dépit de ses allégations ne justifie pas de la réalisation d'une telle enquête qu'elle n'allègue en tout état de cause avoir diligentée qu'après réception de la demande indemnitaire de la requérante au printemps 2013, soit près de deux ans après la lettre d'alerte du 4 juillet 2011 du médecin de prévention. Le courrier adressé à l'intéressée le 22 décembre 2011 par le maire, pas plus que la reprise de contact après la réception de la demande indemnitaire de la requérante en avril 2013 et la mise en œuvre ultérieure d'un programme d'accompagnement psychologique individuel proposé par une compagnie d'assurance et pas davantage que la fusion de ce service avec le service de la commande publique décidée juste après la troisième intervention du médecin de prévention et réalisée entre janvier et février 2012, ne suffisent à établir que la commune aurait mis en œuvre en temps utile les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé de ses agents.

La commune n'est par suite pas fondée à soutenir que c'est à tort que le tribunal a retenu l'existence d'une carence fautive de sa part à assurer la protection de la santé et de la sécurité de M^{me} D…. et l'a condamnée en conséquence à réparer le préjudice moral subi par cet agent…

Références
CAA Paris, 2 mai 2017, req. n° 16PA02471

Sanction de révocation disproportionnée en dépit de la gravité des faits reprochés et des fonctions exercées

M^{me} C….. attachée territoriale exerçant les fonctions de directrice du syndicat pour le schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon, afin d'être autorisée à assurer des enseignements auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale alors qu'elle se trouvait en congé de maladie pour accident de service depuis le 29 janvier 2009, a apposé sur un certificat administratif le 15 novembre suivant, le sceau du syndicat, son autorité d'emploi, ainsi que la signature du président de cet établissement. Ces faits, non contestés par l'intéressée, constituent une faute professionnelle de nature à justifier une sanction disciplinaire (…)

Il appartient à l'autorité investie du pouvoir disciplinaire, pour apprécier la gravité des faits reprochés à un agent et déterminer en conséquence le choix d'une sanction, de tenir compte des éléments et des circonstances de l'époque à laquelle ces faits ont pris place et qui en constituent le contexte. Compte-tenu de l'absence de critique précise quant à sa manière de servir et de sa grande fragilité psychologique induit par le sentiment d'abandon qu'elle a éprouvé à la suite de l'agression dont elle a été victime pendant son service, de nature à expliquer le besoin d'exister professionnellement en poursuivant des missions accessoires d'enseignement, alors même que les agissements de faux et usage de faux reprochés ont inévitablement porté atteinte à la nécessaire confiance que doit légitimement pouvoir avoir son employeur, la sanction de révocation prononcée à l'encontre de M^{me} C.... par les arrêtés contestés est disproportionnée en dépit de la gravité des faits reprochés et des fonctions exercées par cette dernière.

Références
CAA Marseille, 13 juillet 2017, req. n° 17MA00183

LE GLYPHOSATE REND CONFUS…

Valse-hésitation au gouver nement ?
Le glyphosate semble être partout, même dans la chèvre et le chou, empoisonnant le débat autour de cette substance suspectée d'être cancérogène. Et qui plus est le principal principe actif du désherbant le plus vendu dans le monde, le Roundup, fabriqué par Monsanto.

Le glyphosate semble rendre confus le gouvernement : le 25 septembre, son porte-parole annonçait la fin de son utilisation en France avant le terme du quinquennat. Le lendemain, le Premier ministre ne parlait plus que d'élaborer une stratégie de sortie du glyphosate.

Le ministre de l'Agriculture, lui, regarde vers Bruxelles, d'où l'on ne voit rien venir que l'herbe qui verdoie grâce au glyphosate : le vote sur le renouvellement de l'homolo gation de cette substance, prévu début octobre, est repoussé au mieux fin octobre, si ce n'est en décembre.

Mais certains agriculteurs ont toujours l'intention de poudroyer au glyphosate : plusieurs centaines d'entre eux se sont mis sur la paille le 22 septembre au beau milieu des Champs-Élysées pour protester contre son interdiction.

Pour eux, c'est le poison ou la mort de leurs exploitations.

Une manifestation soutenue par le puissant syndicat agricole FNSEA, défenseur de l'agriculture intensive. Pour sa présidente, il faut que la France approuve à Bruxelles la reconduction pour dix ans du glyphosate. Pour elle, le débat scientifique est clair : Il y a trois études qui démontrent la non-dangerosité du glyphosate et une qui affirme le contraire. C'est trois contre un.

Le poison ou la mort ?

750

C'est environ le nombre de produits contenant du glyphosate commercialisés dans le monde

Le « un » est le Centre Interna tional de recherche sur le cancer (CIRC), agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui l'a déclaré « cancérogène probable pour l'homme » en 2015.

Parmi les trois favorables figure un rapport fourni par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), mais réalisé par son alter ego allemand, le BfR, (*Bundesinstitut für Risikobe-wertung*).

Or il a été découvert que ce rapport contenait au moins une centaine de pages copiées-collées depuis la littérature de Monsanto. C'est ce rapport qui doit aider les pays européens à décider du renouvellement de l'autorisation du glyphosate. Et aussi quels intérêts devront prévaloir.

8 octobre 2017
AFOC

ZOOM

Monsanto non grata

Les lobbyistes de Monsanto se sont vus retirer leur droit d'accès au Parlement Européen le 28 septembre, à la suite du refus de la multi nationale d'être audition née par les commissions parlementaires à l'agri culture et à l'environ nement le 11 octobre à propos de sa connais sance dès 1999 des dangers du glyphosate, révélée par les "Monsantopapers".

FO Hebdo

Chaque semaine, dans FO Hebdo, des articles, des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.
Un journal que vous ne trouverez pas dans les kiosques mais qui sera chaque semaine
dans votre boîte aux lettres pour 54 € par an

(18 € seulement pour les adhérents de FO).

Abonnez-vous !

Force Ouvrière Hebdo - Service abonnement
141, Avenue du Maine - 75680 Paris cedex 14
ou **www.force-ouvriere.fr**

IN FO JURIDIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE FO

L'actualité jurisprudentielle, les nouvelles lois, décortiquées et analysées par le service juridique confédéral.

L'essentiel du droit, à posséder absolument !

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

IN FO JURIDIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE FO

Affiliation, désaffiliation syndicale : quand le droit se penche sur le sens de l'appartenance confédérale

Les forfaits-jours bientôt forfaits ?

SOMMAIRE

✂

❒ 1 an pour 40 € au lieu de 48 € (soit une réduction de 20 %)

❒ Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière :
1 an pour 20 € au lieu de 24 € (soit une réduction de 20 %)

❒ M. ❒ Mme ❒ Melle

Nom : ..... Prénom : .....

Êtes-vous conseiller Prud'hommes ? ❒ OUI ❒ NON

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Signature :

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Confédération Force Ouvrière (InFOjuridiques)

Confédération Force Ouvrière - Secteur juridique
141, avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

CONTACT Syndicat de .....

Adresse .....

Tél .....

Mail .....

FO Territoriaux